



Bottens, le 20 novembre 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2020-10

Relatif au

Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de M. David Bailly, Patrick Oyon, Hervé Pittet et Michel Panchaud, s'est réunie les 9, 16 et 20 novembre 2020, afin de statuer sur l'objet en titre.

La Municipalité et le boursier communal M. Nicolas Salis, ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Ce budget présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 470'366.00 et une marge d'auto-financement négative de CHF 66'402.00, en regard d'un budget total de CHF 5'301'914.00. Cet excédent de charges est compensé par le fonds de réserve générale (compte 2820.99 au Bilan).

La Commission des finances relève qu'en tenant compte de la simulation de la péréquation 2021, l'excédent de charges corrigé s'élève à CHF 217'791.00.

La Commission soulève quelques remarques et expose ici les réponses de la Municipalité.

1100 Administration

301 Traitement du personnel communal

Par rapport au budget 2019, l'augmentation de CHF 24'635.00 comprend notamment un montant de CHF 20'000.00 comme réserve pour palier à un arrêt maladie. Cette augmentation de budget aurait dû faire l'objet d'un commentaire dans la rubrique 5.

2300 Amortissements et réserves

480 Prélèvements sur les fonds de réserve

La différence présentée dans l'écart de budget de CHF 13'476.00 est en réalité une différence de CHF 4'896.00. Selon le boursier, il s'agit d'une erreur de calcul.

3100 Terrains

301 Traitements du personnel

La diminution de CHF 6'200.00 correspond au travail exécuté par le robot sur les terrains de foot.

3540 Salle polyvalente

427 Location

La nette diminution entre les locations réalisées en 2019 (CHF 47'000.00) et le budget 2021 (CHF 29'000.00), soit de CHF 18'000.00 est due aux incidences de la pandémie. Pour information, le prix des locations annuelles pour les sociétés locales a déjà été revu à la baisse en 2020.

3533 Immeuble Pressoir

330 Amortissement du patrimoine financier

Il est prévu à CHF 27'098.00, sur une durée de 50 ans. Cela correspond à un montant de CHF 1'354.900.00. A notre avis, ce budget d'amortissement devrait être augmenté pour tenir compte de l'amortissement de l'achat du bâtiment selon le préavis municipal 2008-19 du 15 octobre 2008 adopté sans amendement en séance du 10 novembre 2008 (achat CHF 207'000.00).

Remarques

Relevons la bonne marche des trois immeubles suivants (amortissements de plus de CHF 75'000.00 compris) :

3531 Immeuble du Cottin

Cet immeuble laisse un bénéfice budgétisé de CHF 16'00.00.

3532 Immeuble des Placettes

Cet immeuble laisse un bénéfice budgétisé de CHF 23'300.00.

3533 Immeuble Pressoir

Cet immeuble laisse un bénéfice budgétisé de CHF 8'200.00.

Pour rappel, il est à relever que les dettes liées à ces immeubles de rendement n'entrent pas dans le calcul du plafond d'endettement.

Conclusion

- vu le préavis municipal N° 2019-10 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

la Commission des finances, propose au Conseil communal d'accepter le budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2021 tel que présenté.

Les membres de la Commission des finances incorpore



David Bailly, Président



Patrick Oyon



Hervé Pittet



Michel Panchaud, Rapporteur